

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

Absents excusés : Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.38 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET EAU 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve et Adopte le Budget Primitif 2026 du budget eau de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes et dépenses ainsi que suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	105 965.32 €	105 965.32 €
Investissement	144 860.23 €	144 860.23 €
TOTAL	250 825.55€	250 825.55 €

Le Budget Primitif 2026 est voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 29 avril 2026
La Maire, Hervé COURTOIS

